

# Agriate- bilan du projet de territoire

## Compte rendu des quatre ateliers d'octobre 2017

---

### Objectifs des ateliers

Au cœur de la démarche de bilan, les ateliers avaient pour objectifs d'explorer des pistes de solutions pour améliorer le projet de territoire écrit en 2010. Quatre thèmes ont été abordés lors de ces séances de travail collectif. Ils ont été retenus au regard des problèmes et des questions formulées lors du comité directeur et du comité consultatif de juin 2017. Pour chaque thème trois sujets ont été spécifiquement abordés. Le tableau suivant rappelle ces sujets.

<b>Atelier 1</b>	<b>Valorisation du patrimoine : paysage, patrimoine naturel et culturel, connaissances immatérielles</b> <b>11 octobre 2017</b>		
Sujets	Valoriser le patrimoine : quelle nouvelle offre de découverte du milieu et de l'histoire, quelles alternatives à l'attractivité balnéaire	Protéger le paysage, les milieux et les espèces : harmoniser le panneauage, étudier le classement du site	Nouvelles connaissances à acquérir : données maritimes, connaissances immatérielles (histoire, mémoire...), changement climatique (faune et flore, profil des plages, risque incendie).
<b>Atelier 2</b>	<b>Animation territoriale et partenariat : la charte, les partenariats conventionnés, minima : règles à respecter, vers un maxima : le développement durable de l'économie locale</b> <b>12 octobre</b>		
Sujets	Actualisation de la charte	Susciter un développement durable du territoire	Respecter le paysage : encadrement du panneauage publicitaire, expérimentation d'une démarche (charte graphique...)
<b>Atelier 3</b>	<b>Communication, pédagogie, information</b> <b>25 octobre</b>		
Sujets	Partenariat avec les opérateurs du tourisme : mutualiser les outils, échanger les expériences, chercher de nouvelles actions communes	Offres éducatives pour la valorisation du patrimoine	Connaissances à mettre à disposition du public et sous quelles formes
<b>Atelier 4</b>	<b>Gestion et gouvernance : animer le projet, contenir les accès au site, bien gérer les flux, diffuser la réglementation, assurer la surveillance et police</b> <b>26 octobre</b>		
Sujets	La gestion des flux sur le territoire et les règles d'usage du site	La coopération avec les projets des territoires limitrophes	Les moyens à réunir pour une bonne gestion du territoire : unité territoriale fonctionnelle, gouvernance, animation, surveillance, police, informations, etc.

**Au préalable** de chaque atelier, il a été précisé deux notions pour bien s'entendre sur les termes désignant l'espace Agriate.



consultatif) se sont déplacées, en dehors d'un accompagnateur de visites en 4X4. Ceci influe bien entendu sur la nature des résultats des ateliers.

## Déroulement des ateliers

L'organisation des ateliers visait à optimiser la participation et la co-construction. Après une introduction, un tour de table permettait à chacun, d'une part, de se présenter et, d'autre part, de donner son avis sur une question sur l'avenir de l'Agriate, proposée en début de séance. Celle-ci avait un lien avec le thème de l'atelier. Pour l'atelier 1, la question était « quelles sont vos souhaits concernant la préservation du site à 10 ans ? », pour l'atelier 2 « ce que vous attendriez comme service(s) dans l'Agriate dans 10 ans ? » et pour l'atelier 3 « qu'aimeriez-vous que vos enfants ou petits-enfants retiennent de leur visite de l'Agriate dans 10 ans ? ». L'atelier 4 se déroulant sur un temps plus court, aucune question n'a été soumise. Ensuite, les participants ont travaillé en petits groupes (sauf dans l'atelier 2 où ils sont restés tous ensemble). Chacun, à tour de rôle, était invité à proposer des pistes d'actions sur des post-it, puis à les disposer sur une grande feuille. Ceci a permis d'engager des discussions, et d'apprécier la diversité des points de vue. En fin de séance, une restitution de chaque groupe permettait de mettre en commun l'ensemble des idées. Sur les quatre ateliers, plus de 350 post-it ont ainsi été recueillis. Ces derniers ont été retranscrits dans un tableau figurant en annexe du présent document. Une synthèse est faite dans les prochains paragraphes.

## Éléments majeurs issus des tours de table

Les tours de tables ont permis de révéler des éléments d'un avenir souhaitable aux yeux des participants. Ces éléments étaient globalement convergents, hormis peut-être sur deux thèmes : la place des loisirs motorisés et l'aménagement du site. Pour certains il serait souhaitable d'interdire les déplacements motorisés sur l'ensemble du territoire, pour d'autre, il faut arriver à les concilier en régulant les flux, en canalisant les accès et les lieux de stationnement (terre et mer). Même nuance sur les aménagements, certains souhaiteraient plus de sentiers, des toilettes, etc ; d'autres souhaitent limiter les aménagements et la trace de l'homme pour maintenir un paysage naturel.

En dehors de ces points, les éléments de vision semblent conciliables (rappelons que l'ensemble des participants sous-représentait certains centres d'intérêt, comme les navettes 4x4 et maritimes) :

- un territoire vivant, avec des activités pastorales et agricoles qui ont reconquis le territoire,
- un paysage conservé, harmonieux, avec un patrimoine bâti traditionnel restauré,
- des accès sécurisés, des flux régulés en mer et à terre, et bien répartis sur le territoire tout au long de l'année,
- un réseau de chemins qui permet de découvrir l'arrière-pays tout en se reliant au littoral
- une connaissance sur l'histoire, les pratiques agricoles, les systèmes écologiques, bien valorisée pour que chacun découvre le patrimoine matériel et immatériel, et vive une expérience unique, sensible et culturelle,
- une harmonie entre les différents usages et l'esprit des lieux, la disparition des pics de fréquentation en saison estivale,
- des conflits d'usages régulés, un territoire où le visiteur a envie de revenir
- ...

## Éléments d'information

Voici quelques éléments d'informations qui ont été soumis lors des ateliers et qui ont permis d'apprécier le contexte réglementaire et politique, et l'originalité de l'Agriate :

- La réglementation concernant l'affichage publicitaire a été présentée en détail lors de l'atelier 1 pour que chacun partage un niveau égal d'information. Ce document est annexé à ce CR. Il rappelle notamment que l'ensemble du panneautage actuel sur la route D81 est « hors la loi ».
- Il a été rappelé, dans les ateliers 2 et 4, le projet de valorisation de l'arrière-pays porté par l'ancienne communauté de communes du Nebbiu et celui-ci n'a pas été reconduit dans la nouvelle communauté de communes.
- Au regard des travaux scientifiques menés dans les petits estuaires de la côte EST (Fiume Santu, ...) rappelés dans l'atelier 1, l'Agriate réunit des qualités originales concernant le peu d'impacts anthropiques sur son réseau alluvial. Aussi, il pourrait servir de site sentinelle de l'évolution de l'environnement pour les zones humides et les espaces de transition terre et mer.
- La démarche de la charte des bons usages de l'Agriate a été présentée lors de l'atelier 2. Elle a été mise en place entre 2010 et 2012, avec 27 signataires. Elle a permis de tisser du lien avec les usagers, de leur rappeler leurs obligations réglementaires, de les sensibiliser au projet de territoire. Elle a eu des effets directs : des prestataires qui sont rentrés dans le cadre réglementaire, des publicités (notamment sur internet) qui se sont améliorées. Une évaluation menée en 2015 a mis en lumière trois éléments : les signataires étaient en majorité prêts à reconduire la démarche, ils souhaitent allonger la durée de la charte de 2 à 5 ans, ils attendent des retombées plus importantes (plus de lisibilité dans les outils de communication, s'aligner sur un label). Cette évaluation souligne aussi une divergence de points de vue entre les signataires : certains trouvent le dispositif trop laxiste (pas de sanction en cas de non-respect des articles), d'autres s'en satisfont.

## Synthèse des propositions recueillies au cours des 4 ateliers

Cette synthèse s'articule autour de 6 thèmes :

- La protection du paysage
- La conservation et la valorisation du patrimoine
- La connaissance du territoire
- La communication, la sensibilisation
- Le développement durable du territoire
- La gestion et la réglementation
- La gouvernance territoriale.

Chacun de ces thèmes a été globalement abordé durant les 4 ateliers, les discussions s'étant naturellement émancipées des sujets proposés pour chaque journée en raison notamment des liens étroits entre les sujets.

L'ensemble des propositions figure en annexe avec les intitulés originaux figurant sur les post-it (écrits par les participants) et le numéro de l'atelier dans lequel chacune a été formulée.

**Notons bien que toutes les propositions ne seront pas retenues pour intégrer le prochain projet de territoire.**

## Sur la protection du paysage

Trois ensembles de proposition ont été rapportés : le premier est relatif à la réglementation et sa mise en œuvre, le second en lien avec l'anticipation des risques, et le dernier traite de la valorisation. Notons que le paysage a été un sujet très largement abordé ; ce qui traduit des attentes fortes quant à son devenir.

### Au niveau réglementaire :

Il a été proposé de définir un cadre global de respect du paysage et de rappeler les normes réglementaires qui s'appliquent. Des suggestions nombreuses ont été faites pour renforcer le cadre réglementaire notamment en classant l'ensemble du site inscrit de l'Agriate selon la loi de 1930 ; au préalable, il a été suggéré de présenter le principe d'aménagement de l'Agriate au conseil des sites puis de lancer l'étude d'opportunité en espérant obtenir un accompagnement de l'Etat plus important.

Il a aussi été suggéré de faire classer tout le territoire en NATURA 2000, et de le mettre en application (écriture du DOCOB et animation). Actuellement le site NATURA 2000 est un site mixte terre et mer et reste limité aux terrains du Conservatoire pour la partie terrestre.

La loi sur l'affichage ayant été rappelée dans le premier atelier, de nombreuses propositions ont porté sur la « simple » application de la loi sur les enseignes publicitaires : inventorier les panneaux en place, diffuser l'information sur la réglementation, prévenir les annonceurs illégaux, appliquer les normes dans les zones d'agglomération et les retirer en dehors de l'agglomération, mener des campagnes de verbalisation, mettre en place une charte graphique sur les couleurs des panneaux, sur l'unité des matériaux et sur l'harmonisation des informations (notamment entre les structures publiques). Il a été suggéré de disposer d'un accompagnement pour les maires, responsables légaux de l'application de cette loi. Pour anticiper le classement du site, il a été proposé d'appliquer une réglementation aussi stricte qu'un site classé.

Il a été proposé d'intégrer dans la charte des bons usages de manière très explicite le respect de la réglementation sur les enseignes publicitaires.

### Au niveau sécurité

Plusieurs risques ont été énoncés sur la conservation du paysage. En dehors du panneautage traité ci-dessus, le feu, les troupeaux de bovins en divagation, l'ouverture de trop de sentiers et la circulation des véhicules ont été cités. Des suggestions d'actions ont ainsi été proposées : débroussailler et accompagner les propriétaires pour le faire, continger les accès véhicules, ne pas multiplier les sentiers et la signalétique.

### Au niveau valorisation

Il a été proposé de monter un observatoire photographique du paysage à l'échelle du site et du territoire.

## Sur la conservation/valorisation du patrimoine naturel et culturel

Les patrimoines naturel et culturel sont étroitement liés dans le paysage ; les suggestions portent sur les deux volets.

De nombreuses propositions concernent l'idée de retrouver et restaurer le patrimoine vernaculaire dans une seule et même démarche à l'échelle du territoire (et donc sur les terrains publics et privés) :



paillers, chemins muletiers, aires à blé, mais aussi les cultures traditionnelles. Il a été suggéré de commencer par finir l'inventaire du patrimoine bâti rural, puis d'établir un diagnostic des travaux de sauvegarde et de restauration des paillers. Ensuite il faudrait identifier les urgences et les éléments les plus importants à sauvegarder. Certaines propositions portaient sur le fait de redonner une activité aux paillers comme ouvrir des éco-logis. D'autres se contenteraient de proposer de les réhabiliter sans chercher à les utiliser. Notons que les facilités d'accès aux paillers disséminés sur le territoire sont très variées, ainsi que leurs propriétaires, et donc leur futur usage sera lui aussi varié.

Deux sites particuliers ont été évoqués pour bâtir des projets de valorisation : le site archéologique du Monte Revincu où il s'agit de concrétiser les esquisses du plan d'aménagement en projet, et de réfléchir aux modalités d'ouverture au public et de gestion, et le domaine d'Ifana où tout reste encore à définir : quel projet ? quel porteur de projet ? quels moyens ?

Pour donner à voir le patrimoine, il a été suggéré de voir large et de valoriser les liens historiques entre l'Agriate et les autres territoires.

Concernant le patrimoine naturel, il a été suggéré de mettre en place des zones de quiétude sur les sites sensibles, de préserver et restaurer les milieux fragiles de l'Ostriconi (dunes qui sont sur des terrains privés) ou les herbiers marins par une organisation des mouillages. Plus globalement, il a été proposé de préserver l'ensemble des milieux terrestres et marins, de mieux les comprendre (voir chapitre sur connaissances) pour les préserver et en comprendre les dynamiques.

## Sur les connaissances

Les propositions pour améliorer les connaissances sur l'Agriate se composent de trois volets : inventorier, mieux comprendre et suivre, faire connaître (à relier avec le chapitre éducation et communication), et, enfin, former et construire un projet pédagogique.

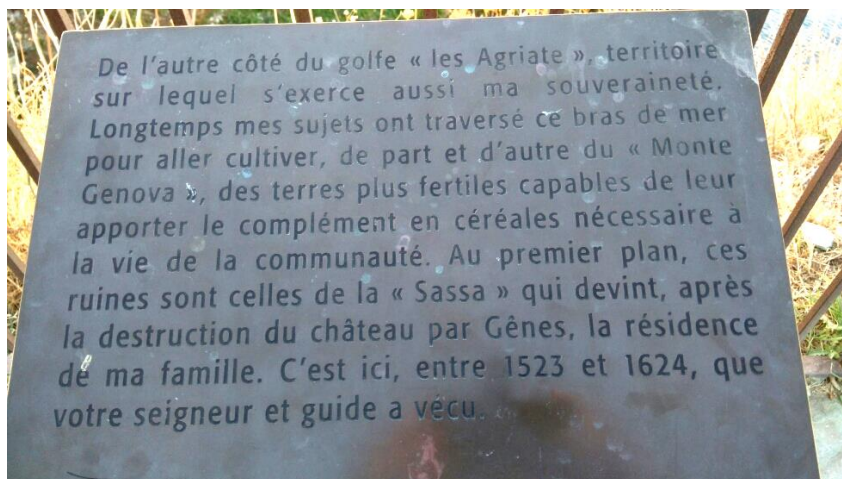
### Inventorier

Le premier volet de propositions concerne la réactualisation des inventaires des connaissances sur l'ensemble des domaines : naturalistes, historiques, culturels, bâtis, , etc et d'actualiser ainsi un **diagnostic territorial**. Ceci aiderait à en déduire éventuellement de nouvelles zones de protection et permettrait d'améliorer les connaissances sur les milieux naturels.

Il a été proposé de poursuivre l'inventaire du patrimoine immatériel (toponymie, légendes, savoir-faires, culture des oliviers et vigne, élevage...) et de valoriser et étudier les liens avec l'histoire des autres territoires (cf. ci-dessous photo de la signalétique installée à la tour de Nonza).

Concernant l'assemblage de ces connaissances, il a été suggéré de créer de l'interconnexion et de la transversalité entre les sources (catalogue, SIG) ; il a ainsi été proposé de mettre en place une base de données de documentation pour limiter l'éparpillement des connaissances (mutualisation entre les différents organismes ou porteurs de données).

Pour mieux assembler cette connaissance, une étape préalable, suggérée, est d'identifier les personnes ressources sur le territoire détenant un savoir.



### Mieux comprendre et suivre

Le second volet de propositions sur les connaissances concerne le suivi et l'analyse des données et de l'évolution du territoire. Il a ainsi été question de mettre en place des observatoires :

- sur le changement climatique et les effets sur le territoire (parties littorale et estuarienne notamment),
- sur le paysage pour mieux lire les liens hommes/milieus (cf. chapitre sur le paysage).

Il a été proposé de mieux comprendre les interactions terre et mer, au sein des milieux en transition, de mieux connaître aussi les habitats interconnectés, la géologie, les différents herbiers (tous les herbiers et pas uniquement la posidonie, herbier le plus emblématique), en s'appuyant notamment sur la cartographie des milieux marins du PNM.

Enfin, il a été question de chercher à mieux apprécier les impacts des usages sur les milieux, à travers une étude de fréquentation (inventaire des usages mer/terre, mesure des flux – multi site et multi saison, spatialiser la présence des usages et la nature des flux), et d'engager une étude sur la capacité de charge. Concernant la partie littorale et marine, il a été proposé de faire le lien entre les impacts observés et la définition de la carte de vocation du PNM.

### Faire connaître (en lien avec le volet communication)

Le troisième volet concerne la valorisation des connaissances. Il a été suggéré de construire une stratégie de communication scientifique : destinataires, contenus, pré requis..., d'y associer des cycles de conférences pour tous les publics, d'organiser des sentiers à thèmes et d'éditer un document sur le patrimoine de l'Agriate. Un lieu pourrait être consacré à la médiation scientifique ; notamment il a été proposé qu'il soit à proximité du Monte Revincu.

Concernant le site internet de l'Agriate, il pourrait diffuser de plus amples connaissances et établir un lien avec l'atlas du paysage de la Corse (DREAL).

### Former / projet pédagogique

Le quatrième volet sur les connaissances concerne la formation et la pédagogie. Des objectifs généraux ont été proposés : sensibiliser les générations futures en impliquant les scolaires de la région à la fragilité des lieux et à son respect, ou encore, éduquer au patrimoine et à l'esprit des lieux pour compenser la mono activité du tourisme balnéaire, destructeur de l'identité du territoire.

Pour monter une stratégie pédagogique, il a été rappelé la nécessité première d'avoir des moyens humains et matériels pour développer une offre éducative (cf. chapitre sur la gestion et la

gouvernance), et qu'il serait utile de se coordonner ou de transférer les offres pédagogiques déjà à l'œuvre dans le PNM et le Département de la Haute Corse.

Plusieurs pistes ont été suggérées pour cette stratégie pédagogique.

Tout d'abord, des travaux pourraient être menés avec l'Education nationale. Il s'agirait de mettre en place un programme régulier sur l'Agriate avec les écoles du territoire et des abords (Nebbiu, Balagne) ; et pour cela d'établir un partenariat avec le ministère, puis de développer des outils pour différents milieux naturels, des livrets des offres éducatives, et d'animer des journées d'échanges avec les différentes classes ayant participé aux projets pédagogiques. Un projet de création d'aire éducative terrestre (par exemple le site des mares temporaires d'E Cannucciole) a été évoqué à différentes reprises à l'instar des aires éducatives marines développées par l'Agence de la Biodiversité et dont une sera créée sur la partie marine de l'Agriate avec le PNM. Autre point important, la formation des enseignants : il faudrait conventionner avec l'Education nationale pour introduire des modules "valorisation, préservation des patrimoines dans les parcours de formation professionnels (lycées maritime, hôteliers, agricoles, etc).

Par ailleurs d'autres initiatives pourraient être développées :

- avec le réseau d'Education à l'Environnement vers un Développement Durable (EEDD). Un groupe de gouvernance pour l'éducation à l'environnement pourrait être constitué,
- par la création de sentier du patrimoine,
- par le développement des visites guidées,
- par des journées citoyennes de nettoyage et des journées du patrimoine en toute saison avec le gestionnaire ou des associations et en associant des groupes scolaires à leur préparation,
- par des cycles de conférences pour la population locale, et/ou des veillées avec des conteurs,
- par des supports de visites à destination des entreprises touristiques qui accompagnent des personnes sur le territoire, et par la formation de leurs personnels (y compris les saisonniers).

Concernant les thèmes sur lesquels construire l'offre pédagogique, il a été suggéré de travailler aussi sur les métiers liés à la protection de la nature et de l'environnement (garde du littoral, ONCFS...).

## Sur la communication

Naturellement en lien étroit avec le volet pédagogique, la communication fait aussi l'objet de nombreuses propositions qui sont réparties ci-dessous dans quatre volets : convenir d'un contenu, mieux informer, inciter des comportements vertueux et communiquer par la création artistique.

### Convenir d'un contenu de communication et contrôler

Sur le contenu à faire valoir dans les outils de communication, il a tout d'abord été question de veiller à ce que seuls des messages cohérents avec la réglementation soient diffusés sur l'Agriate (par exemple ne pas diffuser de photos de véhicules motorisés dans des milieux naturels, et en dehors de pistes). Ceci suppose une veille dans les médias notamment dans les supports de publicité des différentes entreprises œuvrant sur l'Agriate.

Par ailleurs, il a été question de mieux faire apparaître les informations sur la réglementation dans les topos guides, de la diffuser dans les OTSI, et de mettre à disposition du public des informations sur le patrimoine naturel et culturel, faune, flore, patrimoine bâti, histoire et paysage, ou encore sur la gestion à travers le bilan d'activités. A plusieurs reprises, il a été suggéré de communiquer sur l'arrière-pays pour désengorger les sites "célèbres" et rééquilibrer sur l'ensemble du territoire l'attractivité touristique. Une communication sur les producteurs du territoire (agriculteurs, artistes, artisans) pourrait notamment être développée.



Enfin, il a été suggéré de travailler de manière coordonnée avec les OTSI et les communes pour diffuser l'information (cf. chapitre sur la gouvernance territoriale).

### Mieux informer

Pour obtenir une communication efficace, il a été suggéré d'établir un **plan de communication**. La maison de Baccialu pourrait notamment servir de « plaque tournante » de l'information sur le territoire : patrimoine, culture, services, etc, faire le lien avec les OTI (offices de tourisme intercommunaux), et informer sur le rôle de chaque partenaire du projet de territoire.

Le site internet actuel ([www.agriate.org](http://www.agriate.org)) demande à être rénové ou à être dissocié en deux sites : un site pour la réservation des gîtes de Ghignu et les règles d'accès au territoire, et un site uniquement dédié à la connaissance : des pages avec des informations générales, puis des éléments spécifiques sur des pages associées.

Concernant les supports, des outils pour la presse pourraient être mis en place ainsi que la création d'un film sur l'Agriate pour sensibiliser et diffuser des connaissances, maîtrisées et loin des clichés. Des expositions vivantes pourraient être installées sur le territoire : par exemple des caméras infra rouges pour les chiroptères au sémaphore de la Mortella. La lettre d'information « U Nove » demande à être relancée. Les informations à destination des usagers marins demandent à être perfectionnées : des panneaux d'informations sur le port de St Florent pourraient être installés pour informer le public sur les comportements à respecter ; ainsi qu'aux autres portes d'entrée du territoire pour les usagers terrestres.

Durant la saison estivale, la présence d'éco-guides sur les lieux les plus fréquentés a été suggérée à différentes reprises. De même il a été proposé que les opérateurs du tourisme (cf. paragraphe sur la pédagogie dans le chapitre sur les connaissances, ou paragraphe sur la charte dans le chapitre développement durable) deviennent des relais pour diffuser les bonnes pratiques des visiteurs, proposer des choix d'itinéraires notamment dans l'arrière-pays.

Comme nouveaux médias, il a été suggéré de mobiliser des moyens dits « modernes » (système flash code et applications géo localisées sur les téléphones portables).

### Inciter des comportements respectueux

La communication a aussi un rôle à jouer important pour induire des comportements cohérents avec le respect du site. Plusieurs éléments ont été rappelés à ce propos.

Il a été question d'informer sur les risques d'ancrage des bateaux, sur ce qu'est un site natura 2000 ou un site protégé, sur les comportements à suivre dans les milieux sensibles ; de communiquer sur les espèces protégées, les lois/réglementations et notamment celles qui sont les moins connues du public (urbanisme, environnement et les niveaux de protection). Concernant la propreté il a été suggéré d'établir une « prime à la propreté » comme un bon de réduction pour ceux qui rapportent des déchets !

Il a été proposé de mettre en place une charte du visiteur pour suivre l'exemple de charte du promeneur en forêt ([http://www.onf.fr/activites\\_nature/++oid++52a0/@@display\\_media.html](http://www.onf.fr/activites_nature/++oid++52a0/@@display_media.html)).

### Communiquer par la création

Enfin, il a été souligné la nécessité de communiquer par le biais de la création et ainsi de favoriser des approches sensibles et artistiques (poésie, photos, peinture, littérature) pour enrichir les regards sur l'Agriate. Des visions du site par différents artistes pourraient ainsi nourrir des supports de communication et de sensibilisation.

## Inciter et accompagner le développement durable du territoire

Le développement durable du territoire est un des défis majeurs du projet du territoire car il concerne des acteurs divers, des projets privés et publics, une articulation entre des compétences territoriales variées et des visions différentes de l'avenir. Le concept ouvre une large palette d'interprétations avec des contradictions probables entre certaines appréciations. Le développement durable suppose, d'une part, l'accompagnement et la valorisation de pratiques respectueuses du site, point abordé dans ce chapitre, et d'autre part, la gouvernance du territoire, qui est abordée dans le dernier chapitre. Trois volets ont été suggérés pour organiser le développement durable des activités : accompagner, animer et remobiliser autour de la charte.

### Accompagner

Dans ce volet, il est question d'orienter les acteurs du territoire vers des pratiques dites durables :

- favoriser des offres éco-responsables étalées sur l'année,
- diversifier l'offre (aller au-delà du tourisme balnéaire), et favoriser des produits combinés valorisant le patrimoine, avec une valeur qualitative,
- conforter les activités agricoles et pastorales compatibles avec le territoire : occuper l'espace avec des usages agricoles, et favoriser l'installation de jeunes agriculteurs,
- développer les transports propres, terrestres et marins pour les individus, les professionnels et les services publics, en lien avec les objectifs de la transition écologique, et favoriser les modes doux de déplacement (sans moteur),
- favoriser la production et la consommation des énergies renouvelables,
- développer les conventions d'usage pour s'assurer de la convergence entre le projet Agriate et les projets privés.

La question a été posée sur la manière d'accepter et d'accompagner les compétitions sportives.

Enfin il a été rappelé le besoin d'accompagner la structuration d'une filière d'activités de pleine nature sur le territoire.

### Animer

Concernant l'animation, différentes idées sont ressorties :

- organiser une fête des productions bio dans l'Agriate,
- organiser des visites d'exploitations et des ventes de produits, créer des lieux de ventes des produits locaux,
- valoriser les produits locaux, du territoire avec une identité affirmée,
- susciter une participation collective pour la valorisation du territoire (redistribuer les profits) : journée de travail collectif, prestations gratuites pour certains publics, nettoyage,
- et, plus largement, faire du territoire un territoire pilote du développement durable.

### La charte ou encourager des comportements respectueux de l'esprit des lieux

Sujet d'un atelier, la charte a été largement discutée et de nombreuses suggestions ont été émises pour sa reconduction et son amélioration.

Des premières suggestions visent à mieux valoriser les signataires par différentes voies :

- développer un label Agriate associé à la signature de la charte permettant aux signataires de mieux communiquer (faire le lien avec le plan de communication mis en œuvre) : publicité exclusive dans les OTSI, liens sur le site de l'Agriate, etc. Pour que la charte devienne un label

de qualité il faudra par ailleurs augmenter les exigences, mieux communiquer sur ce label, mettre en place suffisamment de journées de formation (cf. chapitre sur les connaissances),

- apposer un logo « charte » sur les documents de communication des signataires,
- développer des outils spécifiques pour les signataires,
- conditionner l'accès au site à la signature de la charte,
- organiser une rencontre annuelle des signataires,
- faire du réseau des signataires un outil de mise en commun de la connaissance et d'amélioration des compétences.

Plusieurs propositions ont porté sur le contenu de la **charte**. Il a été proposé de rappeler plus explicitement les lois de protection sur l'Agriate (site inscrit, natura 2000 mixte –terre + mer-, arrêtés de biotope à Ostriconi, Padduc avec la carte des délimitations foncières, réglementation sur les enseignes publicitaires), ainsi que les inventaires des espèces protégées. Il a aussi été suggéré d'expliciter un ralliement éthique et d'ajouter à la charte un objectif complémentaire (art.1) « *faciliter le dialogue entre les usagers, les propriétaires et le gestionnaire* ». Il a été suggéré de rallonger la charte à 5 ou 6 ans comme cela ressort de son évaluation.

La charte étant signée, d'une part, par les responsables publics et, d'autre part, par les entreprises, il a été suggéré de mettre à jour régulièrement le réseau des signataires et de l'élargir :

- ajouter les communautés de communes et le PNM, et notamment de retravailler la charte avec ce dernier de manière à intégrer la charte dans son plan de gestion,
- imaginer une déclinaison de la charte pour tous les citoyens.

Sur les exigences envers les signataires, il a été proposé de :

- rendre obligatoire pour le signataire la participation à des journées d'information et d'éducation, et que le personnel saisonnier soit aussi formé et sensibilisé et respecte les engagements des signataires,
- trouver un moyen pour que les signataires s'autorégulent dans la gestion de la fréquentation et limiter ainsi la sur-fréquentation,
- étudier la possibilité de sanctionner le non respect de la charte : radiation.

Enfin, pour les signataires exploitants agricoles, la question s'est posée de voir s'il était possible de privilégier certaines pratiques ou d'encourager les signataires à améliorer les leurs.

## Sur la gestion et l'aménagement

Concernant la gestion du territoire, chaque participant a pu prendre conscience de l'étendue de cet espace, de sa complexité et donc de la nécessité d'adapter les moyens de la gestion à l'ambition du projet. Trois thèmes ont été abordés : les aménagements, la police et la surveillance, l'encadrement et la régulation des flux. La problématique de la gouvernance et du système de gestion est abordé dans le chapitre suivant.

### Aménagements

Concernant les aménagements plusieurs propositions ont été formulées :

- améliorer l'hygiène sur les plages : gestion des déchets, mises en place de toilettes (ces deux éléments doivent cependant être discutés au regard des expériences du passé – plage du Lotu

moins sale depuis que les poubelles ont été retirées- ou d'autres sites – les toilettes sèches nécessitent une maintenance au quotidien pour être utilisées correctement),

- améliorer l'accès par la piste de Saleccia,
- construire des points d'accueil,
- ouvrir un chemin piéton et équestre de Saleccia à Casta.

### Police et surveillance

Concernant la police et la surveillance, et au vu de la taille du territoire, des risques d'incendie et d'accident, et du nombre de visiteurs, il a été logiquement proposé de :

- augmenter la présence d'agents de police et de garde du littoral sur le terrain,
- augmenter les contrôles et les sanctions pour limiter les infractions,
- mettre en place un dispositif similaire à la Mission inter services de l'eau et de la nature (MISEN, au niveau régional) sur le territoire,
- mettre en place une surveillance estivale accrue,
- mettre un poste de secours sur les plages (ce poste demande un appui financier aux communes pour être mis en place – cf. chapitre sur la gouvernance territoriale pour la mutualisation des moyens).

### Encadrer et réguler les flux

La régulation des flux a été un sujet récurrent des ateliers notamment au regard de la saison estivale.

Des questions ont été posées sur la nature des usages et des moyens de locomotion qui étaient souhaitables sur le territoire : les usages motorisés ont fait débat notamment sur la manière de les limiter, voire, selon certains avis, de les interdire. Des suggestions ont aussi été faites d'anticiper les nouveaux usages et leurs impacts comme les vélos électriques ou les survols (engins volants et nautiques déjà en activité sur le territoire littoral). Aussi il a été suggéré de faire une étude de capacité de charge pour éviter la surexploitation du site, terrestre, maritime et aérienne, de définir des critères pour savoir quelles activités étaient souhaitables (selon les espaces et les saisons) et d'adapter les infrastructures aux seuils de fréquentation retenus. Plusieurs propositions ont ainsi convergé vers la mise en place d'un numerus clausus, ou de quotas, en fonction des résultats de l'étude de capacité de charge, pour limiter l'accès aux plages par la mer et la terre.

Pour réguler les offres de taxis 4x4 sur la piste de Saleccia, il a été suggéré de mettre en place des services publics sous forme de DSP (délégation de service public) ou de concessions d'activités (avec des cahiers des charges). Des propositions ont été faites de supprimer les véhicules individuels en été et de développer uniquement des navettes. D'autres se réfèrent au projet d'aménagement concernant la piste et le sentier, et proposent son exécution avec notamment l'idée de la réfection de la piste pour que tous les véhicules puissent y accéder et que la régulation s'établisse sur le nombre de véhicules et non sur leur nature (4x4 versus véhicule familial) avec péage et limitation du nombre en fonction de la capacité de parking retenue en bas de la piste.

Pour surveiller et mener des actions de police sur la piste, il a été rappelé la nécessité de demander un arrêté préfectoral (l'argumentaire sera à définir) pour fonder des règles de circulation et d'aménager des bornes kilométriques (IK) sur la piste pour relever les points d'infraction.

Concernant la cohérence des règles sur l'interface terre-mer, il a été question d'ajuster les règles d'usage avec le PNM et sa carte des vocations, d'arriver à limiter les mouillages devant toutes les plages et aux embouchures des *fiume* de l'Agriate.

Il a été rappelé l'utilité de mobiliser la charte comme outil de gestion des flux (voir chapitre développement durable, pour le sujet charte).

Enfin des suggestions ont été formulées pour désengorger les sites balnéaires :

- ouvrir des sentiers piétons et équestres en dehors de la zone littorale,
- répartir les flux vers l'arrière-pays : informer sur l'offre et organiser l'information sur les sites attractifs pour inciter la visite de l'intérieur du pays, ce qui permettra de développer les retombées économiques dans les villages.

## Mettre en place une gouvernance territoriale

Dernier thème abordé dans les ateliers, la gouvernance est la clef de voûte du projet de l'Agriate pour atteindre les ambitions attendues. La nouveauté entre la démarche de bilan et la concertation initiale est d'avoir bien pris conscience de la distinction entre gestion des sites du conservatoire et gestion du territoire de l'Agriate. L'émergence et la montée en puissance de cette dernière est nécessaire pour arriver à un projet intégré, réactif et cohérent, au regard des nombreuses questions qui se posent. Pour arriver à ce qu'elle émerge, plusieurs étapes ont été suggérées : construire une stratégie et planifier un dispositif de gestion, organiser et développer les moyens, et enfin établir des coopérations.

### Construire une stratégie et planifier un dispositif de gestion

La première étape est de construire une vision partagée du devenir du territoire au-delà des sites du Conservatoire. Aussi il a été proposé de fédérer les différents acteurs autour de la construction de cette vision et par exemple de développer un schéma territorial de développement durable pour le territoire : gouvernance, stratégie, plan d'action, suivi, évaluation, animation, communication. Une autre manière de le formuler a été de proposer de « mener une étude stratégique pour la valorisation du patrimoine du territoire ».

Globalement l'idée partagée est d'affirmer une identité pour le territoire et non de se voir imposer une identité banalisée par la diffusion d'images de promotions des activités des uns et des autres. Il a été rappelé que le développement durable était difficilement compatible avec le profit saisonnier et des tactiques commerciales opportunistes sur le court terme. Aussi une définition du concept « développement durable de l'Agriate » devient nécessaire et elle pourrait s'inspirer des qualificatifs suivants : équitable, solidaire et respectueux de l'environnement. La définition du développement durable demandera aussi de construire et partager une vision éthique et qualitative du tourisme : objectif, philosophie, règles et contraintes, charte éthique, etc.

La démarche d'OGS (opération grand site) a été suggérée plusieurs fois pour conduire ce changement de vision du territoire, ce qui demande en premier le classement du site selon la loi de 1930 (cf. chapitre sur le paysage).

Enfin, il a été rappelé la nécessité d'ajuster la stratégie de l'Agriate avec celle du Parc Naturel Marin et de développer des outils communs (animation, sensibilisation, gestion des flux) pour asseoir une pertinence terre et mer particulièrement nécessaire sur l'Agriate.

### Organiser et développer les moyens de gestion

Le second volet de la gouvernance concerne les moyens de gestion. Il a déjà été rappelé les besoins en termes de surveillance et de police. Il s'agit dans ce chapitre de développer ce qui concerne les autres aspects de la gestion :

- prévoir des moyens d'animation du territoire pour la charte, pour les événements, les pages d'informations, etc



- prévoir des moyens pour la communication, le projet pédagogique, l'amélioration de la connaissance, l'accueil et l'information du public, etc.

Il a été proposé de mutualiser les moyens humains (agents de terrain, administration, animation...) pour les augmenter jusqu'à 15 à 20 personnes et voir s'il était possible de coupler les agents de terrain avec du personnel d'Offices du Tourisme Intercommunaux lors de la saison estivale.

Pour structurer la gestion du territoire, il a été proposé la mise en place d'une structure de gestion avec une gouvernance partagée (associations, socioprofessionnels, communes, offices de tourisme, propriétaires, etc) et des moyens suffisants dans la perspective d'une gestion globale et unique : des règles claires et respectées pour la sauvegarde du territoire, des outils de protection forte, des moyens de gestion adaptés et proportionnés aux enjeux, des règles bien communiquées, une médiation avec la population locale et les visiteurs. Il a été proposé de mettre en place un syndicat mixte, outil le plus développé sur les GS (grand site). Il pourrait notamment impliquer la collectivité de Corse, les communes et les communautés de communes.

Enfin pour disposer de sources financières propres, il a été suggéré de mettre en place et d'appliquer une fiscalité environnementale : par exemple en imaginant une transposition de la taxe Barnier au terrestre.

### Etablir des coopérations

Pour un dispositif de gestion réinventé et cohérent avec le territoire Agriate, il est apparu nécessaire de construire des liens étroits et coopératifs avec les projets des collectivités territoriales environnantes.

Il a notamment été rappelé le déséquilibre entre les communes qui ont en charge la gestion des sites fréquentés et celles qui captent les retombées économiques. Aussi il a été proposé de chercher une péréquation tarifaire et fiscale entre ces dernières.

Il a été suggéré de mettre en place une gouvernance du site qui implique les collectivités territoriales voisines afin de résoudre ensemble les problèmes du territoire et d'avoir des projets cohérents et qui vont dans le même sens. Notamment il a semblé nécessaire de tenir le même discours sur la valorisation du patrimoine et donc de se coordonner sur la communication et les outils de sensibilisation. Les OTI sont notamment deux structures avec lesquelles la coordination est indispensable.

Plus concrètement et pour faciliter les coopérations, il a été suggéré de faire travailler l'entité de gouvernance par thématique en associant les différents acteurs et groupes d'intérêts sous la forme de groupes de travail technique.

### Perspectives

A la suite des ateliers et de la diffusion de ce compte rendu, riche d'idées (des participants), le Conservatoire et le gestionnaire des sites du Conservatoire, en lien avec les communes, vont formuler des ajustements sur le projet de territoire de manière à finaliser cette démarche de bilan dans une nouvelle feuille de route pour les années à venir.

Ces ajustements et la nouvelle ambition pour la gestion du territoire de l'Agriate ainsi dessinée sera proposée au comité directeur puis présentée au comité consultatif. Ceci engendrera de nouveaux échanges qui conduiront à sa finalisation.

Nous remercions l'ensemble des participants aux ateliers.

# Annexes

## Annexe 1 :

### Liste des participants aux ateliers des 11, 12, 25 et 26 octobre 2017 :

AZARA Gilles, DDTM 2B, Contrôleur Biodiversité  
BASTELICA Chantal, présidente du Club de randonnée pédestre Nebbiu rando (comité FFR)  
BATESTTI Guy, Corsica Jeepers (excusé)  
BATTISTINI Marc, retraité, habitant de Casta, ancien conseiller municipal de Santo Pietro di Tenda  
BENOIT-SISCO Bénédicte, Conservatoire du littoral, Déléguée adjointe  
BEUNEUX Grégory, Groupe Chiroptères Corse, responsable d'études.  
BREGEAUX Christophe, accompagnateur en montagne, Bureau Montagne du Nebbiu  
CANCEMI Maddy, Directrice Déléguée du Parc naturel marin du Cap corse et de l'Agriate  
CARLI Pierre, apiculteur (excusé)  
CASALTA Sylvie, guide conférencière (excusée)  
CHAUMETTE Lionel, Adjoint au commandant de brigade de gendarmerie de St Florent  
CHENU Philippe, Randonnée Découverte, St Florent (organisateur de visites par mer)  
COLLE Corinne, Domaine viticole Giacometti, Teti (Agriate)  
COSTA Julien, éleveur caprin, St Florent  
DE MARCO Jean Michel, directeur de l'Office de Tourisme Intercommunal de l'Ile-Rousse Balagne  
DELAUGERRE Michel, Conservatoire du littoral, chargé mission communication, signalétique...  
FERRANDI Paul Vincent, garde départemental du littoral, chef de secteur Agriate Balagne  
GALEAZZI François, Département 2B, Service départemental des terrains côtiers  
GEORGEL Fabrice, Brigade de gendarmerie de St Florent  
GIACOMETTI Simon, Domaine viticole, Teti (Agriate)  
GUYOT Isabelle, Conservatoire du littoral, chargée de mission Agriate  
HUBERT Jean-Michel, Corse loisirs 4x4, Ile-Rousse  
LE BORGNE Alain, DDTM 2B, Service Eau, Forêt, Biodiversité  
LEPEER Sébastien, Commandant de compagnie de gendarmerie départementale de Bastia  
LINALE Jacques, Maire de Pieve  
LUCAS Ronan, Parc naturel marin du Cap corse et de l'Agriate, chargé de mission.  
LUCIANI Pierre-Marie, DREAL, Sites et Paysages, Inspecteur des sites de Haute-Corse  
MALET Nathalie, chercheur à l'IFREMER  
MARCHETTI Stéphanie, Département 2B, chef du Service départemental des terrains côtiers (SDTC)  
MAUPIN Claire, DREAL, chargée de mission Paysage et publicité.  
MURACCIOLE Michel, Délégué du Conservatoire du littoral  
NOVELLA Christian, Direction U Levante  
Lieutenant colonel OLIVIER, SDIS 2B  
PIANA Max, Département 2B, garde du littoral  
PINELLI Charles, enseignant, président de l'Association des Amis des Agriate, habitant de Casta  
PINELLI Jeanne, enseignante retraitée, habitante de Casta  
QUERCI Laurent, Département 2B, garde du littoral  
REINARES Xabi, Douanes, garde côtes, Bastia  
RIST Delphine, Groupe Chiroptères Corse, chargée de communication, animatrice  
ROUSSETTE Daniel, Commandant en second compagnie de gendarmerie de Bastia

SALICETI Marie Ange, Office de l'Environnement de la Corse (OEC), Service Développement Durable  
SAVELLI Marlène, Parc naturel marin Cap corse et Agriate (PNM), chargée de mission  
SAVELLI Nathalie (et ANTONINI Yannick), éleveurs caprins dans l'Agriate (excusés)  
SENGER Cyril, Directeur d'enquête Gendarmerie Nationale, St Florent  
SORBA Laurent, OEC, Service espèces et milieux naturels  
TERAMO Anthony, Département 2B, garde du littoral  
TOMASI François, Accompagnateur en montagne, Bureau Montagne du Nebbiu (excusé)  
TOMI Christian, maire de San Gavino di Tenda)  
TOMI Marc, maire de Santo Pietro di Tenda)  
VESCOVALI Isabelle, Département 2B, Directrice de l'Environnement.

## Annexe 2 : éléments souhaités pour l'Agriate dans 10 ans

### Tour de table de l'atelier 1 (Patrimoine)

La question : « quels sont vos souhaits concernant la préservation du site à 10 ans ? »

Les réponses des participants :

- Le patrimoine est conservé et valorisé,
- Les paillers sont rénovés (éviter que tout finisse en tas de pierre) et puissent toujours servir d'habitat aux chiroptères,
- Les pistes sont effacées dans le paysage,
- Un paysage préservé sans dispositif de publicité,
- Un maillage du territoire par des sentiers des massifs du Tenda à la mer, de Farinole à Ostriconi, un sentier littoral mieux balisé notamment à la hauteur de la Mortella (balisage avec des jeux de couleurs pour définir des itinéraires),
- Un sentier pour découvrir le Monte Ghjenuva,
- Une harmonie entre les usages sur le territoire, une alliance entre protection et activités sur la micro région Agriate et Tenda, construire des liaisons avec l'arrière-pays,
- Une harmonie pour le bon usage agricole de l'Agriate : limiter le nombre de bovins errants et de sangliers, limiter les risques d'incendies,
- Une limitation des risques d'incendie par l'agriculture,
- Des pistes adaptées au flux qu'elles supportent en termes de sécurité, de secours (rapidité d'intervention, intervention avec hélicoptère),
- Un encadrement/régulation des activités pour éviter des incivilités (déchets, panneautage, installations illégales, ouverture sauvage de sentier) et une sur fréquentation, et pour accueillir un nombre d'usages et d'usagers qui soit compatible avec les capacités de charge du territoire,
- Le respect des lois avec un projet de territoire qui met en avant la protection de l'environnement,
- Un site qui fonctionne bien, sur terre et en mer, avec une unité de gestion cohérente sur le territoire Agriate et qui s'articule de manière cohérente entre des entités de gouvernance opérant à des échelles de territoire infra et supra – site du Conservatoire, territoire Agriate, micro régions, Région - à l'image des poupées russes. Une gestion cohérente entre conservation de la biodiversité et usages du site ; revoir et valoriser les activités en lien avec le développement durable,
- Le classement en site classé 1930 du territoire de l'Agriate pour asseoir une unité fonctionnelle de gestion,
- Une meilleure connaissance matérielle et immatérielle du territoire : ne pas oublier les traditions orales, les légendes, afin de mieux comprendre d'où on vient et ce qui nous attend,
- Un développement harmonieux du site où les dimensions humaines et environnementales sont prises en compte à part égale,
- Plus de respect et moins d'égoïsme,
- Que l'Agriate devienne un grand site en lien avec le parc naturel marin.

## **Tour de table de l'atelier 2 (partenariats, animation territoriale)**

La question : « ce que vous attendriez comme service dans l'Agriate dans 10 ans ? »

Les réponses des participants :

- Des fermes auberges dans lesquelles on déguste des produits du territoire, occupant des bâtiments historiques ou respectant les savoir-faire traditionnels pour éviter la banalisation du paysage et de l'accueil,
- Un territoire reposant, sans agression visuelle (une publicité dématérialisée), sans conflit d'usage. Des tensions apaisées entre communes, usagers, gestionnaires, propriétaires,
- Le paysage au centre du développement du territoire : des aménagements intégrés, des usages responsables, un dialogue efficace entre les usagers, les gestionnaires, les propriétaires,
- Un tourisme qui valorise les richesses historiques et naturelles,
- Un GR de pays qui permette de faire vivre des auberges sur le Tenda et la micro région,
- Des activités qui respectent l'esprit des lieux, qui diffusent la connaissance patrimoniale : culture, savoir-faire, légendes, habitats écologiques,
- Des ressources non épuisées, toujours disponibles pour les générations futures,
- Des arrières plages plus propres avec des toilettes,
- Des services et des usagers qui veillent aux respects des lois (natura 2000, PADUC, site inscrit),
- Une agriculture –culture et élevage- plus développée et en harmonie avec le patrimoine naturel, et qui limite les risques d'incendie (épée de Damoclès). Des pratiques agricoles qui se réapproprient le territoire,
- Des pailleurs rénovés et ouverts au public, des sentiers qui relient l'arrière-pays à l'Agriate et les sites archéologiques,
- Que l'Agriate devienne un modèle de développement durable : équitable, éthique, solidaire et respectueux de l'environnement,
- Une gestion équilibrée et stable à l'horizon de trois ans,
- Des services qui permettent de respecter et conserver les milieux naturels,
- Une capacité de régulation des flux pour éviter la sur fréquentation, un territoire qui ne soit plus vulnérable du fait d'une meilleure gestion des flux marins et terrestres,
- Des herbiers marins protégés des ancrages,
- Des toilettes le long des axes les plus fréquentés (routes, plages).

## **Tour de table de l'atelier 3 (communication, sensibilisation, pédagogie)**

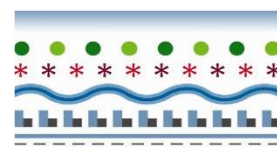
La question : « qu'aimeriez-vous que vos enfants ou petits-enfants retiennent de leur visite de l'Agriate dans 10 ans ? »

Les réponses des participants :

- qu'ils gardent un magnifique souvenir de magnifiques paysages,
- qu'ils connaissent l'histoire et sachent se débrouiller seuls dans la nature, qu'ils aient le savoir de la taille des oliviers, des amandiers, etc,
- que les enfants qui grandissent retiennent que l'on peut gérer le site sans conflit d'usages,
- qu'ils voient qu'on ait réussi à protéger ce territoire, notamment contre les prédations violentes liées au tourisme,



- qu'ils gardent un souvenir d'un espace où l'on va se ressourcer dans l'intimité (sans panneau, sans foule),
- qu'ils profitent d'un territoire riche et qu'ils retiennent une expérience simple et naturelle,
- qu'ils tissent des liens historiques et philosophiques entre ce territoire et d'autres territoires et qu'ils n'y voient pas qu'un site touristique,
- qu'on puisse leur transmettre les richesses pastorales,
- qu'ils aient envie d'y revenir après une première visite, qu'ils apprennent des choses différentes (au-delà des situations répétées de conflits) qu'on ait réussi à leur transférer et qu'il existe sur le territoire différents supports pour découvrir les différentes facettes du territoire,
- que dans 10 ans le site soit maintenu comme aujourd'hui et préservé,
- que la saison estivale soit supprimée ! Que le site ne reçoive pas autant de monde et soit protégé pour les enfants,
- que le site reste protégé et intact,
- que les gens qui vivent sur le site et ceux qui le traversent à pied, en vélo, en 4x4 arrivent à se parler pour l'harmonie du territoire, mieux traiter le paysage et sans appauvrir le littoral,
- que le site retrouve son identité en termes d'agriculture et d'élevage, qu'il y ait du tourisme mais dans un cadre de développement équitable, solidaire avec l'environnement, et des sites remarquables.
- Que les enfants aient conscience de la valeur patrimoniale, culturelle, naturelle, agropastorale du territoire, qu'on ait réussi à le préserver et à développer un tourisme de manière qualitative et patrimoniale,
- que l'Agriate reste un territoire vivant que l'homme a façonné, qu'en 10 ans on puisse changer de modèle de tourisme, qu'on puisse partager notre identité et organiser le territoire,
- que l'Agriate n'accueille plus d'engin motorisé, ni à terre, ni en mer, qu'on y marche uniquement comme en montagne,
- que les enfants puissent accéder à une meilleure connaissance des richesses du territoire (patrimoine bâti, naturel), que le système d'acteurs soit renforcé avec de la concertation et une coordination pour un projet commun intégrant les besoins des habitants et le respect de l'environnement,
- que les enfants puissent se promener sans vidéo surveillance, être émus parce qu'ils vont voir, et participer à la concertation pour transmettre ce qui les intéresse,
- que les enfants découvrent l'histoire du site, se promènent librement dans un espace sauvage, et qu'ils accèdent à des connaissances sur le patrimoine culturel et naturel,
- que la saison estivale disparaisse, que les plages soient sous l'eau avec la remontée du niveau de la mer et qu'il ne reste que des rochers et des sentiers, que l'été soit aussi harmonieux que l'hiver et qu'on s'y promène tranquillement de manière apaisée,
- que le site reste préservé, qu'un quota de nombre de visiteurs soit établi pour gérer la fréquentation et limiter les risques d'incendie et assurer la sécurité des personnes, et pour limiter la pollution du site.



Charlotte Michel  
Usages et territoires

Décembre 2017